

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Séance ordinaire

Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six à dix-sept heures trente minutes, l'assemblée, régulièrement convoquée le vingt-huit mai deux mil vingt-six, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur TURQUIN Alex

Présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, HEROUART Michel, DAUSSY Eric, TURQUIN Alex, DREANO Frédérique, Mesdames LEFEVRE Joëlle, HEROUART Céline, DUPONT Martine, DUROZELLE Delphine, PADE Vanessa, PRUVOST Maryline.

Absents excusés : Monsieur LEPRETRE Fabien qui donne pouvoir à Monsieur HEROUART Michel, Madame LANNOY Amélie qui donne pouvoir à Madame PADE Vanessa, Madame MOHAMED Alyssa qui donne pouvoir à Madame PRUVOST Maryline.

Absents non excusés : Monsieur DELOHEN Michel

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
4. Révision des délégations du Maire
5. Achat de l'étang – Parcelles de Madame PETIT
6. Communications

Ouverture de la séance à 17H30

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Il propose de nommer le secrétaire de séance : Monsieur TURQUIN Alex se propose, le conseil municipal accepte.

Monsieur Le Maire propose de nommer le bureau pour les élections sénatoriales. Il précise qu'il faut qu'il soit composé des deux plus âgés, les deux plus jeunes et un secrétaire. Le bureau nommé est donc HEROUART Michel, LEFEVRE Joëlle, PADE Vanessa, HEROUART Céline et DUPONT Martine.

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu précédent. Madame PRUVOST fait remarquer que toutes ses remarques ne sont pas inscrites dans ce compte-rendu, notamment sur les points 3,4,5,6 et 12. Elle confirme aussi qu'elle ne fait pas partie du groupe « Les habitants s'expriment ». Monsieur le Maire lui montre l'historique du groupe et lui

fait remarquer que sa demande a été approuvée en février 2026. Elle stipule que c'est une erreur et qu'elle ne souhaite pas être intégrée à ce groupe.

Après discussion, le compte rendu est approuvé par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (PRUVOST et MOHAMED)

2. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

M. Le Maire donne la parole à Mme WIELGOSIK Amandine, Secrétaire de Mairie :

Madame WIELGOSIK informe le Conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise depuis le précédent conseil.

Madame PRUVOST s'interroge sur l'absence de décisions. Monsieur Le Maire demande au Secrétariat de bien lister toutes les décisions prises afin d'être entièrement transparent avec les conseillers de l'opposition.

3. DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

M. le Maire propose à l'assemblée de voter pour les délégués et suppléants des élections sénatoriales. Une seule liste est proposée, menée par Monsieur TIRMARCHE Ghislain :

- Délégués proposés : TIRMARCHE Ghislain, PADE Vanessa, HEROUART Michel
- Suppléants proposés : LEPRETRE Fabien, DUROZELLE Delphine, DAUSSY Eric

Les conseillers vont voter à leur tour. 14 votants, 14 enveloppes.

Il est procédé au dépouillement : la liste proposée a été élue à l'unanimité, 14 voix POUR.

4. REVISION DES DELEGATIONS DU MAIRE SUITE A UNE REMARQUE DE LA PREFECTURE

M Le Maire informe le Conseil que les délégations du Maire prises lors d'un précédent conseil municipal ont changé d'intitulé ou manque de précision. C'est pour cela que nous devons reprendre une délibération afin de compléter les précédentes.

Lecture des 30 délégations par les conseillers.

Madame PRUVOST observe que les nombreuses délégations accordées pourraient rendre moins nécessaire la tenue de réunions du Conseil. Monsieur le Maire lui précise que le vote de celles-ci n'empêchera pas le Conseil de se réunir et charge le secrétariat de bien prendre note de toutes les décisions prises afin d'être totalement transparent avec ses conseillers et les habitants.

Après discussion, la délibération est approuvée par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (PRUVOST et MOHAMED)

5. ACHAT DE L'ETANG - PARCELLES DE MADAME PETIT

Le Maire informe l'assemblée que le sujet avait déjà été évoqué lors du vote du budget, mais qu'il y a besoin de prendre une délibération pour pouvoir acheter les parcelles AM 169, 185 et 260 qui se situent dans les moulins bleus, au prix de 15 000 euros l'ensemble.

En réponse à la demande de précisions de Madame Pruvost concernant l'utilité de cet achat, Monsieur le Maire indique que celui-ci a pour objectif de dynamiser ce secteur du village, de créer un espace vert contribuant à la qualité environnementale et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Le prix d'acquisition de ces parcelles ne constitue pas un risque significatif pour les finances communales. En effet, dans l'hypothèse où la Commune n'en aurait pas l'utilité, celles-ci pourraient être revendues à un prix équivalent au prix d'achat. Il précise par ailleurs que cette action faisait partie de son programme électoral pour lequel les habitants ont voté.

Après un long débat, l'achat de cet étang est approuvé par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (PRUVOST et MOHAMED).

6. COMMUNICATIONS

❖ Monsieur Le Maire répond à une question posée par mail de Madame PRUVOST au sujet du service de l'eau potable de la Commune :

- Taux de rendement et son impact sur la facture des abonnés ?
- Les travaux envisagés pour la rénovation du réseau vieillissant ?
- Le détail des travaux de réparation effectués en 2025 et 2026, avec leur coût pour la Commune ?

M Le Maire rappelle le contexte : la délégation du service public a été signée le 25 janvier 2016 et se termine le 24 janvier 2031. La gestion est confiée à un délégataire afin d'assurer la continuité du service et de maîtriser les coûts pour les usagers.

Le prix de l'eau en 2020 était de 2.07€/m3, en 2024 2.28€/m3, qui montre une hausse limitée malgré l'inflation et l'augmentation générale des coûts. L'eau à l'Etoile reste moins chère que dans les communes voisines (Long 2.95€/m3, Amiens métropole 2.64€/m3). Au sujet du rendement du réseau, une forte amélioration du réseau a été constatée depuis 2020. Quelques chiffres : 2020=> 57% - 2021=>43.4% - 2022=>69.6% - 2023=>99% - 2024=>94.2%. La qualité microbienne est de 100%. Les habitants bénéficient d'une eau de qualité à un coût maîtrisé.

Au sujet des travaux pour la rénovation du réseau, maintenant que la situation a été clarifiée sur le transfert de la compétence eau aux intercommunalités, la Commune va pouvoir planifier l'avenir. M Le Maire reconnaît qu'il faudra investir dans notre réseau. En revanche, il fait remarquer que la Commune doit avertir ses habitants qu'investir dans le réseau d'eau à un coût et que chaque euro dépensé devra être financé, sur le prix de l'eau facturé aux habitants. Notre responsabilité est donc de préparer ces travaux avec sérieux, de rechercher les financements possibles et de limiter autant que possible leur impact sur la facture des usagers. Pour cela il propose d'identifier les secteurs prioritaires, de rechercher des financements, et d'établir un programme pluriannuel de travaux.

Quant aux travaux effectués en 2025 et 2026, ils n'ont pas généré de dépenses exceptionnelles pour la Commune. Les réparations ont été réalisées dans le cadre des obligations du délégataire. Cela illustre l'intérêt de la délégation de service public.

❖ La commission tourisme au sein de la communauté de communes Nièvre et Somme a retenu le choix de l'Etoile Bouchon pour son nouveau circuit pédestre intercommunal. Après concertation avec la Commune de Bouchon, plusieurs noms pour ce sentier ont été proposés. Celui retenu, à la majorité lors de cette réunion est : « *ENTRE CHAMPS ET VILLAGES* ». Nous le proposerons à Bouchon qui à son tour nous fera un retour du choix de leur conseil municipal.

❖ Inauguration de l'Espace associatif « JACKY HEROUART » ce mercredi 10 juin 2026 à 18H00.

❖ Monsieur le Maire revient sur les autres questions posées par madame PRUVOST par mail, avec son accord pour en discuter en conseil municipal.

1. Question sur l'écart entre les dépenses et recettes de la cantine à partir de l'année 2023. Monsieur le Maire explique qu'à partir de l'exercice 2023, un écart important apparaît entre les recettes et les dépenses en raison du passage de la commune à la M57 abrégée. Ce changement a modifié l'imputation de certaines opérations, ce qui ne permet plus de comparer les comptes de 2023 avec ceux de 2022. Il précise notamment que les compensations liées aux tickets de cantine à 1 € sont désormais enregistrées sur un autre compte. De plus, ce compte ne concerne pas uniquement la

restauration scolaire : il regroupe l'ensemble des dépenses d'alimentation. Les montants inscrits sur ce compte ne peuvent pas être assimilés aux seules dépenses de la cantine scolaire, ce qui explique une partie des écarts constatés.

2. Demande d'information sur l'inscription des 120 000€ inscrits en restes à réaliser 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 120 000 € a été inscrite en restes à réaliser sur l'exercice 2025 car les démarches avaient été engagées en juillet 2025. Il précise que la finalité du dossier était envisagée pour le mois d'octobre 2025, mais pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune, cela n'a pas abouti avant le 31 décembre 2025. Une attestation établie par le notaire confirme que les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération ont bien été engagées en juillet 2025.

Il est également rappelé que, pour une collectivité territoriale, la signature préalable d'un compromis de vente ne constitue pas une obligation juridique.

Monsieur le Maire précise également que les questions posées sont parfaitement légales. Toutefois, le traitement de ces demandes nécessite un temps conséquent de la part du secrétariat, au détriment de leurs tâches respectives. Il reconnaît qu'elles font preuve d'un réel investissement, mais il craint qu'une surcharge de travail répétée ne finisse par les décourager et mette en difficulté leur engagement au sein du service.

Clôture de la séance à 18 h 46

Fait le 08 juin 2026
Le secrétaire de séance
TURQUIN Alex



Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

